

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTES PYRENEES

**COMMUNE DE SOUES  
DECISION DU MAIRE**

28 Novembre 2024

Décision n°D2024/37

**Demandes de subventions pour le réaménagement du Kiosque à musique**

**La Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°D57/2024 du Conseil municipal en date du 6 Novembre 2024 portant approbation du projet de réaménagement du Kiosque à musique ;

**VU** la délibération n°D44/2024 du Conseil municipal en date du 11 Septembre 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire pour la durée du mandat ;

**CONSIDERANT** que la réalisation du projet de réaménagement du Kiosque impose de recourir à des financements tiers ;

**CONSIDERANT** qu'il résulte des délibérations susvisées que Mme le Maire à déposer toute demande de subvention nécessaire à la réalisation du plan de financement d'un projet approuvé par le Conseil municipal ;

**CONSIDERANT** que le projet de réaménagement du kiosque à musique a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 6 Novembre 2024 ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

De solliciter la participation de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées au titre de l'Appel à Projets Dynamisation des communes urbaines 2025 pour le financement du projet de réaménagement du Kiosque à Musique selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	Participation €	En %
Etat – DSIL	111 721 €	35 %
CD65 – Dynamisation des communes urbaines	111 721 €	35 %
Autofinancement mairie	95 761,36 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>319 203,36 € HT</b>	

**Article 2 :**

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année 2025.

Décidé le 28 Novembre 2024

Certifié exécutoire par Danièle CORONADO, Maire, le  
Date de transmission en Préfecture :



La Maire  
Danièle CORONADO